RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
direction générale des enseignements

Nouméa, le 20 JUIN 2017

IEN en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH)

JYK/SR/VR
n° 3211/ /2017

Affaire suivie par
Jean-Yves KARTONO
IEN en charge de l'ASH
Bureau 215
Téléphone
(687) 26 61 68
Fax
(687) 26 62 92
Mél.
secien@ac-noumea.nc

Immeuble Flize
1, avenue des Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

http://www.ac-noumea.nc

L'inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
directeur général des enseignements

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des collèges publics
Destinataires in fine

Objet : Note spécifique au fonctionnement des SEGPA pour la rentrée 2018
PJ : Grille horaire adaptée à la Nouvelle-Calédonie

La délibération 213 du 29 décembre 2016, relative à la contextualisation et à l'adaptation de la réforme du collège en Nouvelle-Calédonie, conduit à réformer la SEGPA à l'aune des évolutions attendues au collège. Si la réforme du collège conforte celle de la SEGPA comme structure spécifique pour l'accueil d'élèves présentant de grandes difficultés, la nouvelle organisation pédagogique du collège lui assigne également des orientations et par conséquent des inflexions et des modalités de mise en œuvre pour la rentrée 2018 que je décline ci-après :

1. Rappel des orientations annoncées à la réunion de préparation de la rentrée 2018 du 22 mai 2017 :
   a. L'inclusion est un principe à considérer ; elle peut être totale ou partielle en fonction de la réalité de votre établissement et de la situation des élèves concernés,
   b. Les élèves de 6ème de SEGPA qui sont avant tout des élèves de 6ème doivent pouvoir bénéficier de cette inclusion pour bénéficier de la cohérence des apprentissages du cycle 3,
   c. Les modalités de l'inclusion qui relèvent du contenu du projet de SEGPA peuvent varier selon deux facteurs : l'appartenance au cycle et un seuil inférieur ou supérieur à 8 élèves.

2. Inflexions liées à la mise en adéquation de la SEGPA avec la réforme du collège :
   a. Une entrée par les cycles pour privilégier notamment l'inclusion des élèves de 6ème au sein du collège et un encadrement de ces élèves par les enseignants spécialisés en français et en mathématiques. Par conséquent la clé de répartition de ces disciplines fondamentales sera adossée à celle du collège.
   b. La mise en place des enseignements complémentaires conduisant à organiser l'accompagnement personnalisé et les enseignements pratiques interdisciplinaires au même titre que le collège.
   c. La garantie d'un enseignement obligatoire de la culture kanak tant en 6ème par un enseignant dédié, qu'au cycle 4 par le biais des EPI.

3. Une grille horaire adaptée aux besoins des élèves :
Répondant à la fois à des finalités pédagogiques et à un usage rationnel des moyens dédiés, je tiens à vous préciser que cette grille totalise 112,5 heures, soit une heure de plus par rapport à celle qui est actuellement en vigueur.
Je vous demande désormais de tenir compte de cette grille pour :
- le traitement de la DHG qui vous a été notifiée le 12 juin 2017 et abondée en ce sens pour être conforme au nouveau volume horaire,
- l'élaboration de votre projet de TRMD que vous présenterez lors du dialogue de gestion.

La réunion des directeurs adjoints de SEGPA programmée le 26 juin 2017 sera l'occasion de revenir sur ces orientations et les modalités de mise en œuvre.

L'inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie directeur général des enseignements

Jean-Charles RINGARD-FLAMENT

Collèges destinataires :

- Magenta
- Francis CARCOT (Koutio)
- Boulari
- Normandie
- Portes de fer
- Edmée Varin (Auteuil)
- Louis-Léopold DIJET (Bourail)
- KONE
- KOUMAC
- Raymond VAUTHIER (Poindimié)
- WANI (Houaïlou)
- Laura BOULA (Lifou)
- La Roche

vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
direction générale des enseignements
NOUVELLE CALEDONIE

HORAIRES ELEVES REFORME SEGPA NOUVELLE-CALEDONIE APPLICABLE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2018					
	6e	**5e**	**4e**	**3e**	**de la 6e à la 3e**
Français	5,5	4,5	4	4	**18**
Maths	4,5	3,5	3,5	3,5	**15**
LV1- Anglais	3,5	3	3,5	3	**13**
Histoire géo. EC	3	3	3	2	**11**
Sciences et techno	4	4,5	3	2	**13,5**
Formation professionnelle			6	12	**18**
Arts plastiques	1	1	1	1	**4**
Musique	1	1	1	1	**4**
EPS	4	3	3	3	**13**
Module d'aides spécifiques		2,5			**2,5**
Culture kanak*	0,5				**0,5**
Total enseignement obligatoire	**27**	**26**	**28**	**31,5**	**112,5**

* Les heures de culture kanak sont dans le cycle 4 dispensées dans le cadre d'une EPI « obligatoire » et sur chacune des trois années.